



86% des déchets ne sont pas triés dans les salles de cinéma (ENEOR, 2022).

01. ENGAGEMENT

Pratiquer le **tri 5 flux de nos déchets** dans nos établissements : papier/carton, métal, plastique, verre et bois dans des poubelles dédiées. Cela vaudra dans les espaces de circulation des spectateurs et dans les bureaux administratifs ainsi que nos espaces extérieurs type parkings. C'est une obligation légale depuis 2016.

02. COMMENT Y ARRIVER ?



Mettre en place des poubelles pour les 5 types de flux de déchets dans les différents espaces de mon établissement.



Indiquer les consignes de tri locales à proximité des îlots de tri.



Informier équipes et publics de la mise en place et de la réalisation de ce tri des déchets.



03. CE CINÉMA L'A FAIT !

LOFT cinémas a mis en place le tri des déchets et indique les consignes de manière ludique avec Gru et les minions !



Images communiquées par LOFT cinémas sur ses réseaux sociaux.



04. ALLER PLUS LOIN

Prochain niveau à atteindre : **interroger mes partenaires** privés ou publics de collecte des déchets afin de m'**assurer de la mise en place du tri** ainsi que ses modalités ; communiquer mon ambition de réduction des volumes de déchets à mes partenaires "amont" en les incitant à **diminuer les emballages superflus**.